



AIR France
Madame Catherine VILLAR
Directrice Générale Adjointe du Service en Vol
45 rue de Paris 95 747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 9 Novembre 2021,

Objet : Produit et composition d'équipage sur vols zone extra-short

Madame la Directrice,

L'avenant « mesures exceptionnelles d'adaptation des compositions d'équipage », en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022, précise **le retrait du PNC supplémentaire sur les vols MC extra-short (GVA, ZRH, LHR et AMS).**

Vous avez justifié l'adaptation de la compo-peq par une offre simplifiée en raison de la crise sanitaire.

Or, un nouveau livret « produit et services » a été publié sous medialib fin octobre 2021. Il stipule un retour au service nominal pré covid sur les vols short. Ce nouveau service **ne prévoit pas de renfort PNC pour les destinations évoquées plus haut.**

Il s'agit donc d'un retour à un service d'avant COVID avec une compo peq non contractuelle. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une telle mesure unilatérale, qui, de surcroît, ne prend pas en compte la charge de travail des PNC, considérablement alourdie.

Nous vous alertons ici sur des questions de faisabilité et de conditions de travail touchant à des problématiques SV. Les retours de nos collègues sont tels dans nos permanences, qu'il nous paraît impossible qu'il n'en soit pas de même par les canaux qui sont les vôtres.

Par conséquent, nous vous demandons que la composition équipage soit augmentée d'un PNC sur les destinations extra-short, conformément à l'accord collectif.

Dans l'attente de votre réponse, nous nous tenons à votre disposition, et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations.